

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2021

Le vendredi 22 janvier 2021 à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Brigitte PISTRE, le Maire.  
La séance était publique.

Etaient présents : Brigitte PISTRE, Fabien MASSON, Isabelle LAVIE, Gérard TRÉCUL, Dominique BEQUIGNON, Fabrice CUVIER, Betty MORICE, Agnès de PÉTIGNY, Joël DESTOUCHES, Murièle GIROUX, Marion LE BARS, Mireille LEROY, Romain TAILLANDIER, Olivier VALY.

Agnès de PÉTIGNY est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 15/01/2021

Date de publication : 25/01/2021

Ordre du jour

1. **Approbation du procès-verbal du 25/10/2020** à l'unanimité,

**2. La Passerelle : présentation complémentaire d'information sur l'APS par l'architecte,**  
Fabien Masson présente les nouveaux plans proposés par l'architecte avec quelques modifications mineures et indique qu'après sondage des éléments de structure, un surcoût supplémentaire de 38 000€ HT est à prévoir au programme. Un nouveau plan de financement va être élaboré après réception des nouvelles modalités d'affectation des subventions par les services de l'Etat.  
Afin de pouvoir utiliser le préau actuel, un revêtement provisoire va être réalisé en régie comme un commencement d'aménagement paysager.

3. **Travaux 2021,**

**La salle des fêtes :** des infiltrations d'eau sont apparues sur la toiture terrasse. Des devis d'étanchéité ou de réfection totale ont été sollicités.

**Dalle de la salle des fêtes :** un abri est prévu sur la plateforme bétonnée dans la partie enherbée. Des devis ont été demandés.

**Chemin du Mesnil :** demande de devis de réfection sollicités pour 2021. Il faudra prévoir pour 2022, la réfection du chemin mitoyen avec Mottereau menant aux Guilbaudières.

**Cimetière :** la rénovation de la toiture du préau va être réalisée en régie par les employés communaux ;  
**Abattage d'arbres** sur le chemin du Cormier, arbres présents sur la voie publique gênant la ligne téléphonique ; coût de l'abattage : 800€.

**Réfection de la terrasse des commerces qui est glissante et est devenue dangereuse :** devis sollicité.

**Chambres d'hôtes :** elles disposent actuellement d'un chauffage électrique, très énergivore. De plus, en période de canicule, les chambres deviennent étouffantes. Etude de mise en place de pompes à chaleur réversibles.

**Cuisine du restaurant :** suite aux dégâts des eaux ayant occasionné des désordres dans le couloir et la salle de restaurant, des travaux de remise en état vont être faits dans le cadre de l'intervention de l'assurance.

De plus, la cuisine étant étroite, une cloison va être déportée pour permettre son agrandissement. Un devis est sollicité.

**Aménagement du centre-bourg –relevé topographique :** Fabien Masson, 1er adjoint, informe le Conseil municipal de la nécessité de mener une réflexion sur l'aménagement du bourg avec programmation sur plusieurs années, comprenant la réfection des trottoirs, l'aménagement des carrefours et de la Place du Château, l'amélioration de la sécurité...

Afin de pouvoir y travailler avec l'aide d'Eure-et-Loir ingénierie, il est utile de posséder un état des lieux des réseaux et de réaliser un relevé topographique.

A cet effet et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Philippe HERMAND de La Loupe pour la réalisation de ce relevé topographique pour un coût HT de 1500€ soit 1800€ TTC.

#### **Commerce et hébergement : point sur l'impact de la pandémie,**

Mme le Maire fait lecture du courrier des gérants de l'Etape des saveurs sollicitant une aide de la commune afin de faire face à la deuxième fermeture administrative du bar et du restaurant depuis le 31/10/2020, en raison des mesures de lutte contre la pandémie.

- Après présentation des chiffres d'affaires et marges par rapport à 2019, trois scénarii possibles :
- pas d'aide de la commune, sachant que cette dernière est propriétaire du complexe multi activités donné par bail commercial,
  - les loyers des 2 mois échelonnés sur 2021, sans visibilité sur la date de réouverture du commerce,
  - annulation des deux mois de loyers de la deuxième période de confinement pour 2020.

Après la sortie de Romain Taillandier et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'annuler les loyers pour la période de novembre et décembre 2020 pour la partie commerciale. Seul, le loyer du logement des gérants reste dû.

#### **4. Remplacement du copieur multifonctions,**

Mme le Maire présente plusieurs devis pour le remplacement du copieur-multifonctions actuel qui devient obsolète, soit en achat avec un contrat de maintenance et consommables, soit en location. Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- privilégie la location,
- retient la proposition des Ets Leray de Mainvilliers d'une location financière sur 22 trimestres pour un copieur Kyocera TASKalfa 2553ci, incluant la G.S.I pour un coût trimestriel de 171€ HT majoré du coût copie à 0.004€ HT/page en NB et 0.04€ HT/page en couleur et d'une participation unique aux frais de mise en service-paramétrage-formation de 140€ HT,
- autorise Mme le Maire à signer le contrat.

#### **5. Vente de ferraille : encaissement d'un chèque,**

Mme le Maire informe le Conseil municipal que les services techniques ont emmené de la ferraille pour recyclage auprès de Beauvils récupération de Nogent-le-Rotrou pour un montant de 172.80€ TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'encaissement de ce chèque.

#### **6. Démission d'un conseiller municipal,**

Par courrier du 18/12/2020, Christian GINER informe de sa décision de démissionner du Conseil municipal à effet immédiat. Ce courrier a été transmis au représentant de L'Etat.

#### **7. Commune d'Unverre- participation aux frais de cantine pour 2019-2020.**

Mme le maire fait lecture d'un courrier émanant de la mairie d'Unverre pour une prise en charge des frais de cantine pour 2 élèves de Frazé fréquentant l'école d'Unverre pour l'année 2019/2020. La commune d'Unverre nous informe que 181 repas ont été consommés et que le restant à charge par repas est de 8.78€.

Or, pour la même période et pour les enfants de Frazé inscrits à l'école de Chassant (à laquelle Frazé est rattachée), le reste à charge par repas est de 5.51€.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation financière à hauteur du coût du reste à charge de Chassant, à savoir 5.51€ par repas. Ce qui donne  $181 \times 5.51€ = 997.31€$  pour l'année scolaire 2019/2020, au total pour les 2 élèves de Frazé.

La mairie d'Unverre demande également que le Conseil revoit sa position sur la participation financière de l'année 2018/2019. Le Conseil municipal maintient sa décision de 270€ en date du 17/01/2020.

Cette dépense sera imputée au compte 6042.

#### **8. SMAR : désignation d'un référent**

En vue d'élaborer un programme partagé et cohérent de réduction du risque inondation sur le bassin du Loir, le SMAR souhaite établir un diagnostic sur les risques d'inondation de la commune et connaître les protections existantes contre ce risque.

Pour ce faire, Olivier Valy est désigné référent.

### **9. Le Boulay-inscription d'une servitude communale,**

Gérard Trécul, adjoint et président du syndicat intercommunal des eaux Frazé-Mottereau, explique que les fossés traversant le hameau du Boulay ont dû être comblés afin de répondre aux exigences du périmètre de protection des captages d'eau au Boulay. Ces travaux de comblement ont été réalisés en 2020 par le Syndicat intercommunal.

Sachant que ces fossés servent aussi d'exutoire pour les systèmes d'assainissement autonome du hameau du Boulay et passent dans les propriétés privées, il est nécessaire de faire inscrire cette servitude auprès des services du cadastre afin d'être opposable aux propriétaires concernés. Pour ce faire, un relevé va être réalisé par un géomètre servant de base à l'acte notarié d'inscription de cette servitude.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à faire réaliser ce relevé de propriétés puis à procéder à l'enregistrement de cette servitude auprès d'un notaire de son choix et à signer tout acte. En cas d'absence, elle pourra être remplacée par Fabien Masson, 1<sup>er</sup> adjoint.

### **10. Arrêté du Maire,**

Vu le CGCT et notamment l'article L 1618-1, L 2122-22 et r 1618.1,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération en date du 23/05/2020,

#### Réhabilitation de l'ancienne boulangerie-2ème phase- travaux de sondage

Suite à la délibération du 18/09/2019, le Conseil municipal a décidé de lancer la phase 2 pour la réhabilitation de l'ancienne boulangerie en espaces multi activités.

Suite à la demande du bureau B3i, des sondages de structure sont à réaliser sur les parties anciennes en pan de bois.

Pour ce faire, par arrêté du 06/11/2020, Mme le Maire a retenu le devis de l'entreprise PELTIER de Voves pour un montant HT de 1 570€ HT soit 1 884€ TTC. Cette dépense sera imputée au 21318 : autres bâtiments publics au budget annexe « Commerce et hébergement ».

### **11. Divers :**

Maison du 1 rue du 19 mars 1962 : Le Conseil souhaite visiter la maison et prendra contact avec le notaire en charge de la transaction.

Tour cycliste d'Eure-et-Loir : il passera sur la commune le 14 mai 2021.

Chemin de la Pichonnière : suite à la vente de la ferme, un géomètre est intervenu pour la division de la propriété et a donc revu la délimitation du chemin qui sera rétabli conformément au plan du remembrement.

Fêtes du Patrimoine : elles auront lieu, si tout va bien, les 18 et 19 septembre. Un projet de « fête du Perche » portée par l'association frazéenne « les aires du Perche » pourrait y être développé en synergie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.